

La Gazette forestière

Une publication du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario — Avril 2000



Mike Willick

Bienvenue à nos lecteurs

J'ai le grand plaisir d'inaugurer *La Gazette forestière*, un périodique du ministère des Richesses naturelles que vous trouverez, je l'espère, utile et informatif.

En qualité de sous-ministre adjoint de la nouvelle Division des forêts, je compte bien que vous obtiendrez du gouvernement un service hors pair et pourrez nouer avec lui de cordiales relations professionnelles. La Division des forêts renferme la Direction de la gestion forestière, la Direction de l'aviation et de la lutte contre les inondations et les incendies, et la toute nouvelle Direction des relations avec l'industrie. Entre autres tâches centrales, la Division a pour mission d'aider l'industrie forestière et de servir la population en garantissant la pérennité des forêts ontariennes.

Dans bien des services de la Division, le personnel est fort affairé à mettre en œuvre la stratégie d'aménagement du territoire (Patrimoine vital de l'Ontario).

Je suis particulièrement ravi que Riet Verheggen dirige, depuis le 1^{er} mars 2000, la Direction des relations avec l'industrie. Mme Verheggen travaille depuis plusieurs années au sein de la fonction publique de l'Ontario et du MRN. Nombre d'entre vous savent qu'elle occupait dernièrement le poste de chef de service à la Section de l'industrie forestière. Je suis certain qu'elle continuera d'aider le MRN à remplir ses engagements envers l'industrie forestière et je me réjouis à l'idée qu'elle dirigera avec brio cette nouvelle Direction dont le rôle s'annonce si intéressant.

La stratégie d'aménagement du territoire aura bien des répercussions.

Les titulaires d'un PAFD et les travailleurs forestiers sont essentiels au succès du programme et doivent, par conséquent, participer à chacune des étapes de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi le MRN mettra encore plus d'effort pour assurer votre participation. Si la Division des forêts peut vous rendre service, n'hésitez surtout pas à communiquer avec elle. J'espère que vous trouverez ce bulletin utile et informatif. •

Le sous-ministre adjoint (Division des forêts),

Mike Willick



Ministry of Natural Resources
Ministère des Richesses naturelles

Sommaire

Volume 1, numéro 1

PAGE

- 2 ***Du nouveau : les redevances d'exploitation du bois de la Couronne***
- 3 ***L'aménagement forestier au 21^e siècle***
- 4 ***Politiques et programmes***
- 5 ***Vérification objective de l'état des forêts***
- 6 ***Les étrangers s'intéressent de plus en plus aux forêts ontariennes***
- 8 ***L'Accord sur les forêts de l'Ontario***
- 10 ***Le Conseil consultatif du Fonds de reboisement***
- 11 ***Le Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario***
- 12 ***Observation des lois, règlements et politiques***

Questions et réponses

Question :

Qu'est-ce que la certification en foresterie ?

Réponse :

Il s'agit d'une façon d'obtenir un certificat attestant l'origine et l'état de matières brutes, l'attestation étant donnée par une tierce partie. Les participants peuvent comparer leurs modes d'aménagement forestier avec des normes établies par des organismes de normalisation reconnus et montrer qu'ils observent ces normes.

En foresterie, la certification comprend habituellement deux choses : la vérification des modes d'aménagement durables et la vérification de la qualité des produits, conformément aux normes établies.

Question :

Quel rôle le MRN joue-t-il à cet égard ?

Réponse :

Le MRN doit garantir l'aménagement durable des forêts de la Couronne. Il établit à cette fin des politiques et des règlements pour que les modes d'aménagement forestier prescrits en Ontario répondent, au minimum, aux normes internationales. Par ses services techniques et ses politiques, conformément à sa mission et à son plan d'activités, le MRN continuera d'aider les entreprises qui mettent au point un régime de certification et celles qui veulent obtenir leur certificat. Son rôle à cet égard consiste entre autres à encourager les organismes de normalisation à exploiter le savoir scientifique, à favoriser de bonnes politiques publiques, à maintenir l'efficacité et à garantir à chacun un accès au marché. Le MRN veut que les exploitants forestiers réussissent à obtenir leur certificat, mais ne cherche pas lui-même à obtenir un certificat.

Question :

Où peut-on se procurer un exemplaire du barème des redevances d'exploitation du bois de la Couronne par unité d'aménagement ?

Réponse :

Vous le trouverez au site Web du MRN, à l'adresse www.mnr.gov.on.ca/MNR/forests/stumpage/matrix/. On peut aussi se le procurer à un bureau de district du MRN.

Dernières nouvelles : redevances d'exploitation du bois de la Couronne (droits de coupe)

Le nouveau régime de droits de coupe, adopté en 1994, est mieux adapté que l'ancien régime à la variation du prix du bois.

Il est conçu pour imiter plus ou moins les lois d'un marché du bois sur pied, si un tel marché existait.

Créé en 1978, l'ancien régime utilisait trois indices de Statistique Canada pour modifier le prix du bois sur pied conformément à cinq catégories de bois.

Le prix que payaient les usines de pâtes et papiers pour les conifères

était habituellement plus élevé que celui que payaient les scieries, parce que les redevances payables à la Couronne étaient plus élevées. Le MRN modifiait les droits de coupe tous les trimestres.

Le régime de droits de coupe a subi de petits changements depuis son entrée en vigueur, mais ses principes n'ont guère changé.

1. Il n'y a pas de dette non provisionnée en ce qui concerne les activités sylvicoles en Ontario. Le prix payé pour chaque mètre cube de bois récolté comprend le coût associé aux travaux de régénération forestière. Les fonds sont mis en fiducie jusqu'à ce que les travaux de régénération aient lieu. À ce moment-là, l'entreprise qui avait payé la partie des droits de coupe affectée au reboisement peut se faire rembourser les dépenses qu'elle a engagées pour reboiser les terres exploitées. Le fonds a été baptisé « Fonds de reboisement ».

2. Le MRN perçoit 48 cents par mètre cube de bois. Les recettes, qui sont mises dans un fonds appelé « Fonds de réserve forestier », sont affectées à des travaux de sylviculture intensive et servent à remettre en état des stations forestières

dégradées par des perturbations naturelles, dont celles causées par le feu et les insectes.

3. Les titulaires d'un PAFD doivent verser à la Couronne un prix minimum par mètre cube de bois récolté, quelles que soient les conditions du marché.

4. Une redevance supplémentaire, établie d'après la valeur résiduelle du bois, doit être versée à la Couronne lorsque le prix obtenu pour les produits de la forêt

est supérieur aux coûts d'exploitation, une certaine marge étant accordée pour les bénéfices et les risques. La redevance supplémentaire est calculée tous les mois.

Pour résumer, les droits de coupe consistent en une redevance minimale, une redevance établie d'après la valeur résidu-

elle, une redevance versée dans le Fonds de reboisement et une redevance versée dans le Fonds de réserve forestier. ●



Nous voulons vos idées !

Donnez-nous vos idées pour les prochains numéros ! Vous n'avez qu'à remplir la carte-réponse, à la mettre dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse, puis à l'envoyer par la poste au :

Rédacteur en chef, *La Gazette forestière*
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
70 Foster Drive, bureau 400
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5

Vous pouvez aussi envoyer vos suggestions par courriel, à l'adresse peter.gagnon@mnr.gov.on.ca.

L'aménagement forestier au 21^e siècle Des plans, encore des plans et toujours des plans ?

Depuis une quinzaine d'années, les personnes qui rédigent et examinent des plans d'aménagement forestier en Ontario doivent répartir leurs activités uniformément sur une période de cinq ans. C'est du moins l'objectif visé — et c'est certes une sage décision étant donné l'énorme charge de travail associée à chaque plan d'aménagement.

Malgré la planification, tout indique que l'année budgétaire en cours, qui s'étend du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000, n'aura jamais été aussi chargée.

Il y avait, au 1^{er} avril 1999, 68 unités d'aménagement. Puisqu'il faut au moins deux ans pour rédiger un plan et que celui-ci doit être renouvelé tous les cinq ans, il y a en moyenne 27 plans (68 divisé par cinq, puis multiplié par deux) en cours d'élaboration chaque année.

Or, 15 plans devront être rédigés en 1999-2000 et 19 en 2000-2001, soit un total de 34 plans — 25 p. 100 de plus que la moyenne annuelle ! En outre, en raison de la fusion de certaines unités

d'aménagement, ces 34 plans remplaceront les plans de 46 unités. En plus du travail associé aux plans de 1999-2000 et de 2000-2001, il faut mettre



sur pied et former les équipes d'aménagistes qui rédigeront les plans de 2001-2002 (il n'y en a que quatre), et il faut réunir les documents et les données de base sur les unités d'aménagement.

La charge de travail est particulièrement lourde cette année pour plusieurs raisons, dont la modification des calendriers pour mieux équilibrer les années exceptionnellement chargées, l'examen

des règlements, la fusion d'unités d'aménagement et les retardements (p. ex., l'emploi d'un plan de courte durée [de un à deux ans] lorsqu'il n'est pas possible de faire approuver un plan dans le délai prescrit).

La charge de travail sera un peu moins lourde en 2000-2001. L'année 2001-2002 sera facile comme tout si les choses vont prévu, et les aménagistes pourront souffler un peu. Toutefois, on sait bien que les aménagistes ne peuvent pas se reposer bien longtemps sur leurs lauriers... En effet, le temps entre la fin d'un plan et le commencement d'un autre plan passe en un clin d'œil.

Un sage a dit : « Le temps coule quand on s'amuse. » Il devait avoir une bien étrange notion du « plaisir » !

On peut obtenir les calendriers de renouvellement des plans en s'adressant à Richard Raper, R.P.F., au (705) 945-6705 (téléphone), au (705) 945-6667 (télécopieur) ou par courriel (richard.raper@mnr.gov.on.ca). ●

B O Î T E À S U G G E S T I O N S

Qu'avez-vous aimé à propos de *La Gazette forestière* ?

Quels sujets voudriez-vous que l'on y traite à l'avenir ?

Quelle note donneriez-vous à *La Gazette forestière* ?

Très informative Assez informative

Pas informative Encerclez une réponse.

Nom

Organisme

Adresse

Ville

Province

Code postal

Politiques et programmes

Le travail d'élaboration de programmes et de lignes d'action en foresterie englobe la conception, la mise en œuvre et l'amélioration des activités d'aménagement et d'exploitation des forêts. Sont parmi les produits et les services offerts : orientation stratégique, lois et règlements, politiques et stratégies en matière de programmes, directives en matière de pratiques d'exploitation, normes et lignes directrices techniques. À ceux-ci s'ajoutent la distribution, l'interprétation, l'analyse et l'examen des documents conformément à notre objectif : assurer la pérennité des forêts, qu'elles soient privées ou publiques.

Les lignes d'action du MRN sont délimitées par une foule de facteurs, dont les suivants :

l'obligation d'observer la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, le processus d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois de la Couronne) et l'énoncé des valeurs environnementales du MRN;

l'obligation d'honorer les engagements pris conformément à la Stratégie nationale sur les forêts, à la Stratégie canadienne de la biodiversité, à la Convention sur le changement climatique et, plus récemment, au Protocole de Kyoto.

L'Accord sur les forêts de l'Ontario, conclu conformément au programme Patrimoine vital de l'Ontario, est également un document délimitant.

Au programme en 2000-2001 :

La stratégie d'aménagement intensif des forêts et le mode de tenure forestière, adoptés en 1999-2000 conformément à l'Accord sur les forêts, se poursuivront. Le travail consistera à bien définir la notion d'aménagement intensif et à prendre des mesures, incitatives et autres, pour en favoriser la mise en œuvre dans les forêts. Les travaux de recherche

(fondamentale et appliquée) continueront de faciliter l'atteinte des objectifs de durabilité forestière. Le processus a été initié lors de l'atelier sur l'aménagement intensif qui a eu lieu à Sault Ste. Marie, les 7 et 8 décembre 1999.



Seront terminés en 2000-2001 l'examen détaillé des lignes directrices en matière d'aménagement forestier, ainsi que l'essai de la hiérarchisation des lignes directrices les plus astreignantes sur le plan de l'espace, celles-ci étant prises en application de l'Accord sur les forêts. Les résultats de ces travaux détermineront la façon dont se déroulera, au cours des prochaines années, l'examen détaillé du régime des bois et forêts.

La ligne directrice sur l'imitation des perturbations naturelles sera achevée en 2000-2001. Ce sera une tâche exigeante eu égard au débat sur la nécessité de prévoir un large éventail de perturbations pour observer certaines prescriptions relatives à la protection de l'habitat faunique, le débat étant bien sûr accentué par la perception populaire que « les coupes à blanc sont désastreuses ». Le MRN examine actuellement d'autres lignes directrices (chemins forestiers, protection de la faune, peuplements mixtes en forêt boréale, exploitation rationnelle des peuplements mixtes en forêt boréale, travaux de régénération, traitements pesticides effectués par aéronef, ressources touristiques, habitat de l'orignal, chemins et traverses de cours d'eau, habitat du poisson, patrimoine culturel, marquage d'arbres pour coupes partielles et protection du caribou).

Suivant les résultats de l'examen des lignes directrices, le MRN mettra à jour le Manuel relatif aux opérations forestières et à la sylviculture.

Le Manuel relatif à l'information forestière deviendra un règlement pris en application de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne. La politique sur l'évaluation des ressources forestières sera revue et mise à jour.

Le MRN approuvera la Stratégie de préservation des écosystèmes de forêts anciennes (terres de la Couronne) et s'en servira pour sauvegarder les vieux peuplements partout en Ontario.

Cette Stratégie reprend en partie les notions traitées dans un document du même titre, présenté au public en 1998, soit avant le début des travaux liés au programme Des Terres pour la vie.

Elle aborde les engagements que l'Ontario a pris conformément à la Stratégie nationale sur les forêts (1998) et au programme Patrimoine vital de l'Ontario (1999), dans le contexte de ses activités centrales, redéfinies dernièrement.

Pour faciliter l'interprétation de la Stratégie, le MRN terminera un rapport sur les définitions relatives aux vieux peuplements des écosystèmes forestiers. Ce rapport technique comprendra une description des données scientifiques et des méthodes que l'on a utilisées pour rédiger les définitions afin de recenser ces vieilles forêts.

Tout ce qui est mentionné plus haut se répercute sur ce que fait le MRN pour que ses politiques forestières (documents d'orientation stratégique, lois et règlements, politiques en matière de programmes et de stratégies, lignes d'action, marches à suivre, normes et lignes directrices techniques, etc.) soient constamment mises à jour et pertinentes.

Le MRN met au point ses programmes,

Vérification objective de l'état des forêts

ses politiques, ses lignes d'action, etc. pour garantir un aménagement forestier durable en Ontario. Les résultats se retrouvent dans les indicateurs de rendement relatifs à deux grands objectifs : exploiter les forêts sans dégrader les écosystèmes et en retirer des avantages socio-économiques. Le deuxième objectif sous-entend la vitalité d'entreprises axées sur les ressources forestières. •

COMPARAISON DES ZONES PRODUCTIVES

**Exploitation autorisée
en vertu d'un PAFD
De 1995 à 1999**

	1995 Société de la Couronne	1995 PAFD
Superficie en km ²	128 848,8	146 532,7
%	46,8	53,2
Nbre d'unités	51	28

**Superficie totale en 1995 - 275 381,6
Nbre d'unités**

	1999 Société de la Couronne	1999 PAFD
Superficie en km ²	28 11,9	247 269,7
%	10,2	89,8
Nbre d'unités	11	51

**Superficie totale en 1999 - 275 381,6
Nbre d'unités 62**

Le processus et le protocole gouvernant la vérification indépendante de l'état des forêts ont été élaborés suivant les prescriptions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, et suivant la condition no 86 et l'annexe 25 du processus d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois sur des terres de la Couronne). Ils ont donc été établis pour que les vérificateurs indépendants puissent voir si les travaux d'aménagement sont efficaces et conformes aux règles.

Mise en œuvre

Le programme de vérification indépendante de l'état des forêts a été lancé en 1996 et mis en œuvre de façon intégrale en 1997. Voici un sommaire du calendrier des vérifications prévues et déjà réalisées :

ANNÉE	RÉALISÉES	PRÉVUES
1996	4	
1997	10	
1998	6	
1999	14	
2000		18
2001		20
Total	34	38

Selon le calendrier du MRN, toutes les unités d'aménagement et toutes les stations forestières exploitées en vertu d'un PAFD feront l'objet d'une vérification à un moment ou à un autre pendant la période de cinq ans (de 1997 à 2001).

Plans d'action

Conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et au processus d'évaluation environnementale, les rapports de vérification doivent être présentés à l'Assemblée législative. Les recommandations des vérificateurs indépen-

dants seront traitées dans les plans d'action. Selon le processus et le protocole, il est obligatoire que les aménagistes forestiers rédigent un plan d'action après consultation du chef de district du MRN et des porte-parole provinciaux. Quand les rapports de vérification auront été remis à l'Assemblée législative, les plans d'action (qui n'ont pas à être remis à l'Assemblée) renfermeront les réponses aux questions qui pourraient être posées oralement ou par écrit. C'est pourquoi on n'a pas voulu remettre les rapports de vérification à l'Assemblée législative avant d'avoir rédigé les plans d'action. Plusieurs plans d'action ont pris, dernièrement, beaucoup de temps à rédiger, retardant ainsi la présentation des rapports de vérification. Vu l'intérêt croissant que suscitent les vérifications, il faut que les plans d'action soient promptement rédigés.

Nous vous incitons à commencer à rédiger votre plan, avec l'aide de votre confrère ou consœur du MRN, dès que vous aurez reçu l'ébauche du rapport de vérification (quand les questions d'intérêt vous seront encore très présentes à l'esprit). Si vous avez du mal à démarrer le processus ou si les questions à régler ont une portée régionale ou provinciale, n'hésitez pas à consulter les porte-parole régionaux ou provinciaux du MRN. Mme Carmen Dubé est la personne-ressource pour la région du Nord-Est (705 235-1171), M. Grant Craig est celle pour la région du Nord-Ouest (807 475-1278), et M^{me} Doris Krahn est celle pour la région du Centre-Sud (705 755-3215). M^{me} Betty van Kerkhof (705 945-6619) est la coordinatrice provinciale des plans d'action. •

Les étrangers s'intéressent de plus en plus aux forêts ontariennes



Des délégués européens en tournée d'observation dans les forêts Tembec, certifiées par le FSC.

Une dizaine de groupes et de particuliers ont été officiellement invités par la Direction de la gestion forestière pour voir de près comment les forêts ontariennes sont gérées.

Deux des groupes invités sont venus au Canada dans le cadre du Programme international de partenariats en foresterie, créé par le Conseil canadien des ministres des forêts.

Le Programme a pour principal objectif de communiquer nos politiques et nos méthodes d'aménagement durable aux acheteurs de nos produits de la forêt, aux guides d'opinion et aux fonctionnaires « clés » de l'Europe, des États-Unis et du Japon. On a demandé cette année à l'Ontario de participer à deux missions : une délégation des États-Unis et une délégation représentant le Conseil de l'Europe, un organisme auquel adhèrent 39 pays. Les sociétés Green Forest Lumber et Abitibi-Consolidated ont offert un excellent soutien technique aux délégations.

Industrie Canada, avec l'appui financier du ministère du Développement du Nord et des Mines, a accueilli une autre délégation importante. Quatre journalistes de l'Allemagne, de la Hollande et de la Grande-Bretagne, tous employés par des revues professionnelles, ont visité, au début d'octobre, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

L'industrie forestière a encore une fois fourni un excellent soutien technique. Elle a organisé des tournées d'observation et fait des présentations pour montrer ses méthodes d'aménagement forestier durable et ses produits. Les sociétés MacMillan Bloedel, Michigan Maple Ltd., Domtar et Tembec ont coopéré pour présenter ce groupe de journalistes aux aménagistes forestiers de l'Ontario. ●



Journalistes européens accompagnés de Jock Forbes (extrême droite), du MDNM, et de Peter Gagnon (troisième à partir de la gauche), du MRN.

DATE	NOM	AFFILIATION	ENTREPRISE FORESTIÈRE PARTICIPANTE
17 et 18 mai	D ^r G.V. Gloey	Ambassade allemande Washington, D.C.	St. Mary's Paper et Clergue Forest Management
26 mai	Mohammad Ali-Ul Hassnain Fatime	Pakistan, Directeur adjoint Agence de protection de l'environnement, Directeur adjoint	
7 juin	M. Parkash M. Joshi M. Sharm	Inde, Institut de recherches sylvicoles Directeur adjoint Sous-directeur adjoint Chef, Institut de recherches sylvicoles Algoma Forest Coalition	
Du 21 au 25 juin	Délégation américaine	Groupe représentatif de porte-parole des médias, d'universités, d'associations forestières, du milieu des affaires et des groupes de défense de l'environnement	Superior Forest Management Inc., Pineal Lake Lumber, St. Mary's Paper
9 et 10 septembre	Conseil de l'Europe	Parlementaires de la Turquie, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Lituanie, de la Russie, de l'Espagne et de la Pologne	Abitibi-Consolidated, Iroquois Falls et Tembec
Du 3 au 6 octobre	Journalistes européens	Allemagne, Hollande, Grande-Bretagne	MacMillan Bloedel Limited, Tembec, Domtar, Michigan Maple et Weston Forest Products Corporation
11 novembre	America-Asia & Associates Corporations	25 hauts fonctionnaires (foresterie) du gouvernement chinois	

Accord sur les forêts de l'Ontario *Progrès réalisés par les groupes de travail*

Le ministère des Richesses naturelles a forgé un accord mémorable avec des porte-parole de l'industrie forestière et des groupes de défense de l'environnement. Le gouvernement a affecté 30 millions de dollars au Fonds du patrimoine vital pour assurer la mise en œuvre des mesures prescrites, l'objectif étant d'élargir les perspectives d'avenir de l'industrie forestière et d'améliorer la gestion — et la jouissance — des ressources halieutiques et fauniques.

Sous-titré « Les assises du progrès », l'Accord de 1999 sur les forêts de l'Ontario énonce une démarche établie d'un commun accord pour créer un réseau de parcs et de zones protégées dans le territoire visé et satisfaire aux besoins futurs de l'industrie forestière. L'Accord est l'aboutissement de pourparlers entre les porte-parole de l'industrie forestière, le Partenariat pour des terres publiques et le MRN.

Engagements nos 2 et 20 : cartographie, chemins de traverse

Aménagistes régionaux	MRN
-----------------------	-----

Engagements nos 3, 7 et 14

Craig McManus	Domtar
Ric Symmes	Partenariat
Fraser Dunn	MRN

Sous-comité de l'élargissement du Conseil

Kevin Kavanagh	FMN
Tony Iacobelli	FMN
Gregor Black	FON
Paul Jewiss	Abitibi-Consolidated
Bob Fleet	Grant Forest Products
Martin Litchfield	Domtar
Bill Crins	MRN
Phil Kor	MRN

Sous-comité de l'aménagement forestier intensif

Tim Gray	Wildlands League
Chris Henschel	Wildlands League
Maureen Kershaw	FON
Bill Roll	Bowater
George Bruemmer	Tembec
Dick Fry	Buchanan
Wayne Nakamura	MRN
Geoff Munro	MRN

Engagement no 5 : sciences et recherches

Geoff Munro	MRN
Dave West	Bowater
Ed Kondo	SCF

L'Accord représente un renouveau : un partenariat entre l'industrie forestière et les groupes de défense de l'environnement, un partenariat résolu à sauvegarder le « patrimoine vital » de l'Ontario. Grâce au partenariat, les exploitants forestiers de l'Ontario peuvent publiciser l'image d'une industrie respectueuse de l'environnement, qui gère ses forêts conformément au principe du développement durable.

L'Accord sur les forêts de l'Ontario et le fonds de 30 millions de dollars qui y est associé sont d'importantes réalisations du programme Patrimoine vital de l'Ontario. L'Accord est un partenariat historique, qui propose la création de nouvelles zones protégées et de nouvelles mesures pour renforcer l'économie des parties nord et centrale de l'Ontario. Le Fonds du patrimoine vital se traduira par de meilleures perspectives d'avenir pour l'industrie forestière et

Engagement no 9 : approvisionnement continu

Comité des politiques provinciales de l'Ontario	
Lorne Crawford	Expert-conseil
Craig McManus	Domtar

Engagement no 10 : volume de bois (Comité des données de référence)

Charlotte Caron	Abitibi-Consolidated
Mark Speers	MRN
Dirk Kloss	MRN
Brian Callaghan	Partenariat
Tom Clark	Partenariat
Mike Maxfield	Bowater

Engagement no 11 : exploitation du bois

Paul Krabbe	Tembec
Quentin Day	MRN
Chad Tracy	Bowater
Tom Glendinning	Kimberly Clark
Trevor Isherwood	Clergue (PAFD)
Ian Armstrong	Buchanan Forest Products
Faye Johnson	Grant Forest Products
James Harrison	Green Mantle (PAFD)
Peter Street	Nipissing (PAFD)
Riet Verheggen	MRN
Bill Rose	MRN
Bill Towill	MRN
Ray Bonenberg	MRN
Bruce Campbell	MRN
Richard Raper	MRN
Bill Baker	MRN

Engagement no 12 : cubage

Gary Bloomfield	Bowater
Walter Zagrobelny	MRN

par une meilleure gestion — et une jouissance accrue — des ressources halieutiques et fauniques.

Figure ci-après la liste des membres des équipes de mise en œuvre de l'Accord sur les forêts de l'Ontario. Le tableau aidera les lecteurs à relever les liens qui pourraient exister entre les travaux des différentes équipes. ●

Engagement n° 12 : cubage

Rick Groves	Tembec
Murray Ferguson	Weyerhaeuser
Marc Dubé	St. Mary's Paper
Bob Fleet	Grant Forest Products
Ian Armstrong	Buchanan Forest Products
John Boudreau	Abitibi-Consolidated
Ray Gladu	Abitibi-Consolidated
Brian Nicks	Domtar
Peter Street	Nipissing (PAFD)

Engagement n° 15 : plans de gestion forestière

Larry Skinkle	MRN
Martin Litchfield	Domtar

Engagement n° 24 : forêt boréale au nord du 51^e parallèle

John Sills	MRN
------------	-----

Engagement n° 27 : examen des lignes directrices

Comité technique des forêts provinciales	
Paul Jewiss	Abitibi-Consolidated
Brian Nicks	Domtar
Mike Willick	MRN
Chris Henschel	Partenariat

Engagement n° 28 : terres à régénération insuffisantes

Bill Thornton	MRN
Wayne Nakamura	MRN
Neil Stocker	MRN

Engagement n° 29 : accords d'intendance de l'environnement (tourisme)

Bill Thornton	MRN
Graham Swanwick	MRN
Sergio Buonocore	Ministère du Tourisme
Cal McDonald	MDNM
Craig Boddy	Domtar
Ian Armstrong	Buchanan
Bill Roll	Bowater

2 personnes adhérant à la NOTO

2 personnes n'adhérant pas à la NOTO

PERSONNEL DES RESSOURCES DU MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DE L'ONTARIO



Neil Stocker

Qui est cet homme ?

C'est Neil Stocker, qui s'est joint à la Section de la vitalité forestière et de la sylviculture en 1999.

Neil a fait ses études à l'Université Concordia, à Montréal, à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Frédéricton, et à l'Université Lakehead. « J'ai passé environ la moitié de ma vie sur les bancs d'école », dit-il. Il a occupé l'autre moitié de sa vie à faire toutes sortes de choses, y compris vendre des tapis orientaux et mesurer des crottes d'insectes... Il a même passé quelque temps dans les Forces armées canadiennes lors d'une mission commandée par les Nations Unies. En foresterie, Neil a travaillé comme forestier de parc au Nouveau-Brunswick, comme sylviculteur au Labrador et dans la partie ouest de Terre-Neuve, comme chercheur-sylviculteur à Terre-Neuve, comme étudiant diplômé à Thunder Bay et, enfin, comme forestier (gestion de la végétation) au ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, à Fort Nelson. Neil est marié (depuis 18 ans) à Sarah Stocker. Le couple a trois enfants : Kellie (le Monstre), 16 ans; Andrew (l'Orc), 13 ans; et Christopher (Bazoo), 10 ans. Lorsqu'il n'est pas occupé par son nouveau poste de sylviculteur boréal, Neil s'adonne au ski de fond, au canotage et à la lecture, et fait du vin et la popote. Il est également réserviste.

Pourquoi est-il venu en Ontario ?

Neil est arrivé à Sault Ste. Marie l'an dernier, juste après la fête du Travail. Bien qu'il ait beaucoup aimé le mode de vie cosmopolite de Fort Nelson, une ville de 4 500 habitants située à deux pas des Territoires du Nord-Ouest, il déplore le manque d'occasions professionnelles. Il a donc décidé de quitter Fort Nelson pour faire progresser sa carrière. Nous sommes bien heureux de l'accueillir à la Section de la vitalité forestière et de la sylviculture, Direction de la gestion forestière. ●

Le Conseil consultatif du Fonds de reboisement

Le Conseil consultatif du Fonds de reboisement a été mis sur pied par le ministre des Richesses naturelles après la création, conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, du Fonds de reboisement. Il a pour rôle de gérer le Fonds et de guider les activités qui y sont associées.

Depuis sa création, le Fonds a connu une grande croissance, tant du point de vue de sa valeur monétaire que de la participation des titulaires de permis d'aménagement forestier durable (PAFD). À la fin de mars 1999, 52 forêts y étaient associées et il avait atteint 156 millions de dollars. Le Fonds ayant atteint un certain « degré de maturité », entraîné par un accroissement tant participatif que monétaire, le besoin s'est fait sentir d'en revoir les règles pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins des titulaires de PAFD et du MRN.

Le Conseil consultatif du Fonds de reboisement compte quatre membres. Deux sont au service du MRN et les deux autres représentent les exploitants forestiers. Bill Thornton, chef de la Direction de la gestion forestière (MRN), préside le Conseil.

L'industrie forestière est représentée par Dave Chown, Abitibi-Consolidated Inc. (Iroquois Falls), et Claude Perrier, Buchanan Forest

Products Ltd. (Thunder Bay).

L'administration du Fonds et les tâches de bureau sont assumées par le personnel de la Section de la vitalité forestière et de la sylviculture. Administratrice et analyste de données, Betty Hammond s'occupe des aspects financiers et de la production de rapports. Thom McDonough, spécialiste en établissement des peuplements, assure la liaison avec les fiduciaires.

Le Conseil, qui se réunit tous les trois mois, gère le Fonds et veille à ce qu'il réponde aux besoins des participants et du MRN. Il vérifie constamment si les fiduciaires honorent leurs engagements.

Le Conseil discute également des préoccupations que lui adressent les participants en ce qui concerne la gestion du Fonds. Quand il le faut, il recommande des changements au ministre. À titre d'exemple, la politique d'investissement initiale était extrêmement conservatrice, et le taux de rendement le reflétait. Pour corriger cette situation, le Conseil a élaboré une nouvelle politique d'investissement destinée à accroître le rendement du capital investi, sans toutefois mettre à risque la valeur en capital du Fonds. Le Conseil espère ainsi doubler le taux de rendement, au profit des participants.

Le Conseil a pour mission de défendre vos intérêts.

Pour toute question ou préoccupation, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Bill Thornton, R.P.F.

Directeur, Direction de la gestion forestière

Ministère des Richesses naturelles
70 Foster Drive
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5
Tél. : (705) 945-6660

David Chown

Abitibi-Consolidated Inc.

Division Iroquois Falls
1, rue Park
Iroquois Falls ON P0K 1E0
Tél. : (705) 258-4290

Claude Perrier

Buchanan Forest Products Limited

C.P. 29037
Centre McIntyre
Thunder Bay ON P7B 6P9
Tél. : (807) 345-0571

SERVICES DE BUREAU :

Solde des comptes en fiducie, sommaires, etc.

Betty Hammond

Section de la vitalité forestière et de la sylviculture

70 Foster Drive
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5
Tél. : (705) 945-5725
Renouvellement des contrats de fiducie,
Liaison avec les fiduciaires, etc.

Thom McDonough

Section de la vitalité forestière et de la sylviculture

70 Foster Drive
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5
Tél. : (705) 945-6634

Le Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario

Le Conseil consultatif est un organe essentiel du programme Patrimoine vital de l'Ontario, annoncé le 31 mars 1999 par le premier ministre de l'Ontario, M. Mike Harris.

La création du Conseil concrétise un engagement qu'ont pris les signataires de l'Accord sur les forêts.

Le Conseil comprend neuf membres : trois porte-parole de l'industrie forestière, trois porte-parole de groupes de défense de l'environnement et trois porte-parole du MRN. Sa présidence est assurée à tour de rôle par des porte-parole de l'industrie forestière et de groupes de défense de l'environnement. Le MRN joue un rôle consultatif et s'occupe des tâches administratives. Le Conseil obtient des services du MRN, mais n'a aucun lien de dépendance envers lui.

Conformément à l'Accord sur les forêts, le Conseil joue un rôle consultatif auprès du ministre. Il a entre autres pour tâches :

- de faciliter la mise en œuvre des recommandations et des engagements que renferme l'Accord et, s'il le faut, de proposer de nouvelles mesures d'atténuation et de nouvelles stratégies de transition;
- de surveiller les façons dont les parties cherchent à atteindre les objectifs relatifs à la représentativité écologique et à la création des parcs, et de proposer des façons de combler les lacunes de la part de l'industrie, des groupes de défense de l'environnement ou du gouvernement;
- d'aider à résoudre des différends suscités par les engagements notés plus haut et d'autres questions connexes que le ministre lui demanderait d'examiner;
- de proposer des façons de mettre à jour et de réviser l'Accord pour qu'il demeure actuel et favorise le règlement des questions d'intérêt.

En se conformant à l'esprit de l'Accord, le Conseil devra aussi veiller à ce que l'élargissement du réseau de parcs et de zones protégées se fasse selon un processus acceptable pour tous qui ferait partager les avantages d'un rendement accru et comprendrait quelques-uns ou la totalité des points suivants :

- atteinte des objectifs de représentativité et détermination de l'emplacement possible des parcs et des zones protégées;
- discussion au sujet de l'emplacement possible des parcs et des zones protégées;

élaboration des propositions.

Le Conseil s'emploiera également :

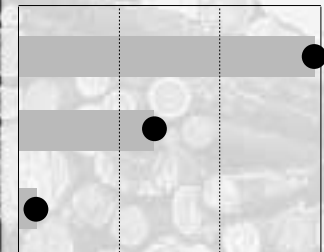
- à concevoir une marche à suivre pour que ses travaux soient « transparents » et ne présentent pas d'obstacles aux parties intéressées;
- à voir dans un délai de un an (au plus tard en juillet 2000) s'il y aurait lieu d'accroître le nombre de ses membres, puis fera ses recommandations au ministre.

Les membres actuels du Conseil ont été choisis parmi les personnes qui ont participé aux premières discussions (les « discussions du Fern Resort ») ayant eu lieu entre l'industrie forestière, le Partenariat pour les terres publiques et le MRN.

Le Conseil fait de bons progrès pour régler les questions fort complexes qui lui ont été confiées. Il a formé plusieurs groupes de travail qui ont déjà commencé à se pencher sur les principaux engagements de l'Accord. Ces temps-ci, le Conseil consacre beaucoup de son temps à déterminer la quantité de bois qu'utilise l'industrie forestière — une information essentielle pour atténuer les effets liés à l'accroissement du nombre de parcs et de zones protégées. •

QUELQUES CHIFFRES SUR LES FORÊTS ONTARIENNES

Revenus en 1998-1999



Trésor	166 090 906 \$
Fonds de reboisement	76 763 274 \$
Fonds de réserve forestier	10 208 831 \$
Total	253 063 011 \$

PROCHAINES ACTIVITÉS

DU MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DE L'ONTARIO

Du 7 au 13 mai

Semaine nationale de l'arbre et des forêts
« Canada's Forests. Learning from the Past, Building For the Future »

Du 14 au 18 mai

Conférence forestière millénaire du Canada
La durabilité des forêts – Par delà l'an 2000
« Élaborer une vision commune au sujet des forêts du Canada »

Thunder Bay (Ontario) 1 800 465-3939
www.forconfor2000.org

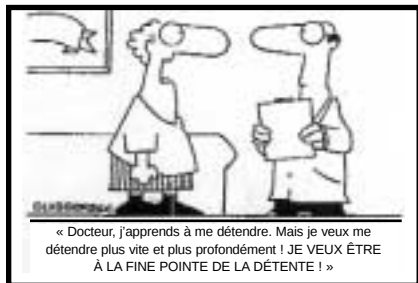
Du 15 au 17 août

La 27^e réunion biennale de l'Association canadienne pour l'amélioration des arbres
« Genetic Resource Management — Building Strategies for the New Millennium »

Sault Ste. Marie (Ontario)
Personne-ressource : Dennis Joyce,
(705) 945-5894

Observation des lois, règlements et politiques

Il est difficile de raconter une blague dans un article. On ne peut tout simplement pas traduire comme il faut les inflexions. Ce dessin humoristique devra donc faire l'affaire pour vous



détendre un peu avant de lire cet article sur l'observation des lois, règlements et politiques.

C'est pour moi un honneur et un plaisir de présenter cet article dans le premier numéro de *La Gazette forestière*. Le fait que ce périodique soit publié montre à quel point le partenariat entre l'industrie forestière et le MRN s'est développé et a mûri. C'est un partenariat unique en son genre, non seulement en Ontario, mais aussi en Amérique du Nord.

Des gens m'ont demandé récemment : « Qu'advient-il du Programme d'observation des lois et des politiques en matière des forêts ? »

C'est une question plutôt vaste, à laquelle on trouvera des réponses dans le rapport intitulé Forest Operations Compliance Program Review (juin 1999). Si vous et votre personnel ne l'avez pas déjà fait, nous vous encourageons fortement à lire le rapport et à discuter de son contenu. Il y est dit que, dans l'ensemble, le programme de

surveillance est sur la bonne voie relativement à son administration et à son fonctionnement, et en ce qui concerne les rôles et responsabilités.

Le rapport relève cependant des lacunes, sur lesquelles se pencheront collectivement les partenaires pendant le reste de l'exercice 1999-2000 et au cours du prochain exercice.

Nous chercherons particulièrement à mieux cibler les plans et à parfaire les régimes d'inspection.

À bien des égards, les rajustements consistent à roder un nouveau programme caractérisé par des besoins qui ne cessent de changer. Toutefois, les examinateurs ne se sont pas penchés sur les taux d'observation des règlements, l'efficacité du programme et les travaux en forêt. Que pouvons-nous donc attendre de l'avenir ?

Du point de vue des affaires, les vérifications, la mesure du rendement, la certification, la responsabilisation, l'information et la gestion des données semblent être à la mode. Depuis un peu plus d'un an, le MRN emmagasine tous les rapports d'inspection, les siens comme les vôtres, sur un support électronique. Les données sont très utiles pour déterminer le rendement du programme dans les localités et pour l'ensemble de la province. Les titulaires de PAFD peuvent obtenir des données sur leur entreprise de trois façons : en utilisant leur propre version du logiciel FOCIS (Forest Operations Compliance

Inspection System); en s'associant avec quelqu'un du MRN, devant un ordinateur du bureau de district, pour utiliser le logiciel FOCIS; en demandant l'aide du bureau de district du MRN pour utiliser la base de données provinciale, le logiciel CIS (Compliance Information System). Vous êtes-vous déjà demandé où vont tous vos rapports d'inspection et tous les nôtres ? Non, ils n'aboutissent pas dans un trou noir ! Les bureaux de district les envoient tous, par voie électronique, à un ordinateur central, à Sault Ste. Marie. Seuls certains membres du personnel du MRN peuvent consulter cette vaste base de données d'au moins 5 600 rapports. Une fois centralisées, les données peuvent être analysées de milliers de façons. Selon la personne qui « fouille » les données et selon le but recherché, les paramètres choisis et le degré de détail désiré, le logiciel peut produire une myriade de rapports et de données statistiques. Bien que ce soit peut-être un peu effrayant pour certains, l'une des principales fonctions du logiciel CIS est de trouver très rapidement les données que le MRN dépouille quand il rédige le rapport annuel sur l'observation des règlements. C'est pourquoi nous disons : « Continuez d'alimenter le système CIS de vos rapports d'inspection ! Les règlements seront ainsi mieux observés, et les choses seront un peu moins tendues pour tout le monde. » ●

John Slot

Chef de projet

Observation des lois et des politiques en matière des forêts
Tél. : (705) 755-1942



La
Gazette forestière

Une publication du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

La Gazette forestière est publiée deux fois par année par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Prière d'adresser questions et suggestions à :

La Gazette forestière
a/s du rédacteur en chef, ministère des Richesses naturelles
70 Foster Drive, bureau 400
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5



Imprimé au Canada